

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

- Jessye Ella Ekogha, porte-parole de la présidence de la République :

"Le Covid-19 n'est en rien une maladie honteuse".

- Nicole Nouhando, secrétaire générale de province et présidente de la coordination provinciale du plan de veille et de riposte contre la pandémie de Covid-19 dans le Haut Ogooué :

"Le confinement du Grand Franceville va donc nous permettre d'être plus exigeants sur le terrain".

- Max Limoukou, ministre de la Santé :

"Avec détermination et solidarité, nous allons gagner cette bataille contre cette maladie invisible".

- Hu Changchun, ambassadeur de Chine au Gabon :

"Le virus qui a coûté la vie à plusieurs personnes nous fait comprendre combien il est important (...) d'œuvrer main dans la main pour construire une communauté de destin pour l'humanité, afin de préserver ensemble la planète, notre seul foyer commun".

- Féfé Onanga, Mouvement populaire des radicaux (MPR) :

"J'invite les Port-gentillais à respecter les gestes barrières édictés par l'OMS. Notre santé en dépend. Prévenir vaut mieux que guérir".

- Fridolin Mve Messa, secrétaire général du Syndicat de l'Éducation nationale (Sena) :

"En même temps que le gouvernement combat le Covid-19, tous les secteurs d'activité se préparent pour une éventuelle reprise des cours. Nous savons que pour les cas des classes intermédiaires, on peut valablement décréter la fin d'année scolaire, parce que nous avons déjà fait les deux tiers du parcours. Mais s'agissant des classes d'examen, ce sont eux qui ont des challenges à relever".

- François Lounceny Fall, représentant spécial du secrétaire général de l'Onu, chef de Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (Unoca) :

"Le ralentissement des activités socio-économiques prive les États des ressources dont ils ont besoin pour répondre à l'impact socio-économique de la pandémie, avec le risque de créer des troubles sociaux".

Rassemblées par Y.F.I

Reprise des activités commerciales : un "Guide de bonnes pratiques" présenté au Premier ministre

C'EST le ministre en charge du Commerce, Hugues Mbadinga Madiya, qui a décliné les grands axes de ce document. Lequel devrait permettre aux employés dudit secteur d'exercer dans des conditions sanitaires favorables.

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon



Photo : DR

Vers une reprise des activités commerciales.

Il fera obligation aux restaurateurs et à d'autres acteurs de pouvoir s'en imprégner et de pouvoir s'y adapter.

Ce document élaboré par secteurs d'activités, permettra aux employés d'exercer dans des conditions sanitaires favorables. Selon le ministre du Commerce, ce document a été élaboré en étroite collaboration avec des experts. Dans le cadre de l'appli-

cation des mesures barrières, il prend en compte les spécificités de chaque secteur. Aussi, devrait-il faire l'objet d'une publication dans les tout prochains jours.

Par ailleurs, Hugues Mbadinga Madiya a précisé qu'il s'agit ici des activités relatives à la restauration et l'hôtellerie. Ce plan contient des normes sanitaires. Il fera obligation aux restaurateurs et à d'autres acteurs de pouvoir s'en imprégner et de pouvoir s'y adapter. Cela dans la perspective d'une délivrance des autorisations spéciales.

"Ce sont des mesures qui sont prises sur instructions du chef du gouvernement, pour essayer de soulager l'économie, mais à condition que les entreprises qui bénéficieront de ces autorisations aient investi dans leur propre capacité à s'adapter et à mettre en œuvre des mesures barrières", a laissé entendre le ministre du Commerce.

Rappelons que le 7 mai dernier, un arrêté avait été pris, autorisant l'ouverture des commerces alimentaires et non alimentaires, sous réserve du respect des mesures barrières.

La Semaine

Interpellation pertinente

À la présidence de la République, au gouvernement et au Parlement surtout, l'actualité est loin d'avoir été pauvre. C'est donc fort de cela que les activités de l'Assemblée nationale domineront la présente chronique.

Cet intérêt particulier ne tient pas seulement à la densité des activités, mais davantage à la qualité des personnalités venues défendre les textes face aux députés. Fait plutôt inédit, le Premier ministre fait partie des dites personnalités hôtes des élus de la première Chambre du Parlement.

De mémoire, les seules occasions où un patron du gouvernement a été face aux députés sont : la Déclaration de politique générale, l'interpellation du Premier ministre et la motion de censure. De manière officielle, ce sont ces événements qui ont souvent conduit un Premier ministre devant la Représentation

nationale. Mais mercredi dernier, Julien Nkoghe Bekale et les députés de la 13e législature ont innové.

L'histoire retiendra donc que le 2e Premier ministre du 2e mandat du président Ali Bongo Ondimba est allé présenter et défendre le projet de loi portant modification de la loi n°42/01 du 05 juillet 2019 portant Code pénal en République gabonaise, devant la Commission des Lois, des Affaires administratives et des droits de l'Homme. Nombreux se demanderont longtemps ce que ce texte contient de particulier pour nécessiter le déplacement d'un chef du gouvernement. Les mauvaises langues y voient, non sans abus, le fait que Julien Nkoghe Bekale s'ennuierait à la Primature.

Tout compte fait, l'audition du Premier ministre a permis de constater le fiasco qu'a été la loi

du 05 juillet 2019 portant Code pénal. D'ailleurs il y a de quoi se demander comment un tel texte a pu échapper à la rigueur du gouvernement et des deux Chambres du Parlement.

La réponse à cette question se trouve sans doute dans l'interpellation du député de Pana au Premier ministre, lui demandant de faire en sorte que les textes émanant du gouvernement parviennent à temps à l'Assemblée nationale. Cela, afin de faciliter la tâche des députés.

Au regard de la pléthore des textes importants ayant émané du gouvernement la semaine écoulée, on aura du mal à croire que Faustin Boukoubi et les siens aient été compris.

ONDOUBA'NTSIBAH